

4 M PROVENCE ROUTE*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance**au capital de 3.000.000 Francs**Siège social : Village E.R.O.***SORGUES (VAUCLUSE)****R.C.S. AVIGNON B 305.304.966**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit

Le vingt six mars à dix huit heures

Les actionnaires de la société 4 M PROVENCE ROUTE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 sous la forme de société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a donc rédigé en son temps son rapport que sera soumis à l'approbation de ladite assemblée.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean MEREU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Robert MEREU et Monsieur Maurice MEREU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur René MEREU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques LEMAIRE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 SEPTEMBRE 1997,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le conseil d'administration
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 1997 et quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Acceptation de la démission de Monsieur Jacques LEMAIRE, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination de Monsieur César GALLO en tant que Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses,

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée des rapports établis par le Conseil d'administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

.....
.....
.....
.....

DEUXIEME RESOLUTION

.....
.....
.....
.....

TROISIEME RESOLUTION

.....
.....
.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale au vu de la démission de Monsieur Jacques LEMAIRE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, accepte celle-ci, le remercie des soins attentifs qu'il a prodigués à l'entreprise depuis sa nomination et lui souhaite une retraite heureuse.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur César GALLO, Commissaire aux Comptes suppléant, demeurant Avenue de la 2^{ème} D.B. 30133 LES ANGLES, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de Monsieur Jacques LEMAIRE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 30 septembre 1999.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Marie BAUDOIN, né le 18 Janvier 1953 à L'ISLE SUR SORGUE (Vaucluse) demeurant Avenue de la 2^{ème} D.B. 30133 LES ANGLES, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur César GALLO qui est devenu Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 30 septembre 1999.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment tout ce qui concerne les quatrième, cinquième et sixième résolutions sur la démission de Monsieur Jacques LEMAIRE et sur les nominations des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

CLOTURE

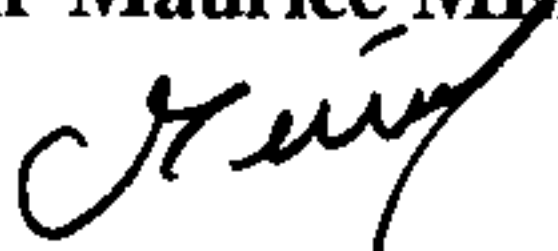
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mr Jean MEREU



Les Scrutateurs
Mr Robert MEREU
Mr Maurice MEREU



Le Secrétaire
Mr René MEREU

